

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, j'aimerais, si vous me le permettez, parler de cet amendement et de la motion principale. Je serai bref.

• (1750)

Ayant participé à certaines des audiences du Comité des finances nationales, j'ai été grandement impressionné par les témoignages de la Fédération canadienne des étudiants et des représentants du Secrétariat d'État. Nous avons entendu des points très importants aujourd'hui. Le modèle ayant servi de base au Programme de prêts aux étudiants date du début des années 60 et, fait surprenant, n'a jamais été évalué.

Nous avons demandé à la directrice du Programme d'aide aux étudiants, Mme Meloshe, à quand remontait la dernière évaluation du Programme d'aide aux étudiants. Nous avons appris, à notre grande surprise, qu'il n'avait jamais été évalué. Nous avons été surpris d'apprendre qu'un programme de cette envergure, conçu dans les années 60, ait pu rester en place si longtemps sans faire l'objet d'une évaluation. Étant donné, comme l'ont souligné les sénateurs Perrault et Stewart, la difficulté de faire participer toutes les provinces et les relations qui existent entre les universités, les étudiants et les banques, il est surprenant que nous ne nous soyons jamais demandé si ce modèle ou ce programme atteignait les objectifs qui avaient été fixés au départ, ainsi que le veut toute évaluation.

Les sénateurs savent parfaitement que le Canada consacre beaucoup d'argent à l'enseignement supérieur et que si nous tenons compte de la contribution par habitant, nous occupons, par rapport aux autres pays, un rang tout à fait respectable. Les Canadiens ont sûrement le droit d'exiger, tout comme les étudiants, que cet investissement soit rentable.

Il est difficile de ne pas être impressionné par la dette qu'ont les étudiants une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme. Je ne connais pas beaucoup de gens qui aimeraient démarrer dans la vie avec une dette de 10 000 \$ ou de 12 000 \$. C'est l'un des résultats de notre système. Il faut se demander s'il existe d'autres moyens, plus efficaces, de subventionner l'enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants, directement ou indirectement, et si ce programme est celui qui est le mieux adapté à nos besoins.

J'ai été ravi d'apprendre, lors des témoignages, que ce programme fera l'objet d'une évaluation et que l'amendement qui a été proposé ne portait pas sur cette question. Pour ce qui est des dispositions relatives à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, le projet de loi C-76 ne fait que demander aux étudiants de faire leur part pour aider le gouvernement à relever le défi que représente la dette nationale, comme tous les autres Canadiens sont appelés à le faire. Je suis certain que les étudiants d'un bout à l'autre du pays sont prêts à faire leur part pour nous aider à relever ce défi national et accepteront volontiers de participer à cet effort commun.

Le sénateur Frith: Votre seuil de confiance est manifestement très bas.

Le sénateur Perrault: Le sénateur s'est dit très inquiet de la situation des étudiants, qui traversent une période difficile.

Son Honneur le Président: Sénateur Perrault, si vous parlez maintenant, cela aura pour effet de clore le débat sur l'amendement.

Le sénateur Perrault: Je ne voudrais empêcher personne de faire un discours.

Le sénateur Corbin: Cette règle ne s'applique pas dans le cas présent.

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je voudrais dire quelques mots de l'amendement puis, ensuite, parler du projet de loi lui-même.

Le sénateur Murray: Vous devrez attendre à demain; nous avons la sanction royale maintenant.

Le sénateur Bonnell: Je suis prêt à ajourner le débat au nom du gouvernement, pour que l'on puisse avoir la sanction royale.

Le sénateur Murray: Si vous voulez.

Le sénateur Bonnell: Je propose l'ajournement du débat.

Le sénateur Murray: Non, il n'a pas encore été appelé.

Le sénateur Bonnell: Je suis prêt à proposer l'ajournement du débat, à moins que vous préfériez que je parle de l'amendement puis que je fasse un autre discours sur le projet de loi plus tard.

Le sénateur Murray: Allez-y.

Le sénateur Austin: Le sénateur Murray dit: «Allez-y.»

Le sénateur Bonnell: Est-ce qu'il décide tout ici?

Le sénateur Petten: Décidez pour lui!

Le sénateur Simard: Bon, eh bien, parlez de l'amendement!

Le sénateur Bonnell: C'est ce que j'allais faire.

Le sénateur Simard: Allez-y, vous avez dix minutes.

Une voix: Selon les priorités.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le Sénat s'ajourne maintenant à loisir pour attendre l'arrivée de l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général.